DECLARATION

en application du décret du 8 février 1892 portant réglement des carrières du Département de l'Eure.

Nous soussignée BOULLAY née THOMAS Raymonde Blanche, gérant de la Société à Responsabilité limitée "L'Argile Normande " au capital de 250.000 Frs, dont le siège social est à EVREUX, 65 Rue Chartraine,

agissant ex-qualité

et faisant élection de domicile en la commune d'Houlbec-Cocherel en bourg d'Houlbec-Cocherel au domicile du chef d'exploitation M. BROODHUY. Théodore Marie

DECLARONS

qu'une carrière à ciel ouvert est ouverte sur le territoire de la commune d'Houlbec-Cocherel aux lieux dits Les Buquets et La Porte Dionis sous les n° 278P 279 366 367 471P 272 P de la section du cadastre de la dite Commune:

pour l'extraction de terres argileuses destinées à la fabrication de produits de terre cuite : briques ... etc

La dite carrière est située en bordure du chemin vicinal du Bas-Houlbec à La Cailleterie au Bas-Houlbec.

Nature de la masse : terre argileuses

Epaisseur d'exploitation: 3 à 4 mètres environ

Nature des terres qui recouvrent : terre arabe.

Mode d'exploitation : à ciel ouvert, par mains d'homme, en butte et en fouille.

Fait en double exemplaires à EVREUX le 25 Avril 1947 et transmis à M.le Maire de la Commune d'Houlbec-Cocherel.

STRVICE DES MINAS.

STRVICE DES MINAS.

PROVISION D'E.

O MAI 1947

Pour l'Argile Normande la gérante,

R. Chomas Roullay

AD Eure, 33 S 6/6

SH 50973 3914 Paysur duc le 16 ferrier 1932 Je soussigne moree Jules Domicilie a Pacy sur bene, ai l'homen de vous informet que je vous exploiter sur le terrépoire de votre commune, Downe propriété mappartenant située au ben dit les Buissonnets, Ime carrière à ciel ouvert pour I extraction d'argile à surles Je vous prie se me donner acte de la présente reclaration et d'agreer mouseur mes Salusations empressees Luorel.

13305/34